



COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 09 septembre 2015

Convocation : 17 août 2015

Membres en exercice : 12

Le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Territoire de Belfort s'est réuni, mercredi 09 septembre 2015 à 18h à la Maison des Communes, sous la présidence de Monsieur Pierre REY.

Présents (9) :

Pierre REY, Monique DINET, Jean-Luc ANDERHUEBER, Yves BISSON, Philippe GIRARDIN, Françoise RAVEY, M. André BRUNETTA, Daniel FEURTEY, Jean-Marie ROUSSEL.

Absents ou excusés (3) :

Damien MESLOT, Cédric PERRIN, Bernard TENAILLON.

Assistait :

Dimitri RHODES, directeur Association des Maires 90

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘

ORDRE DU JOUR :

JOURNEE DE L'ECHARPE 2015

Le Président rappelle que la prochaine Journée de l'Echarpe se tiendra le samedi 12 septembre 2015 à la Maison pour Tous de Danjoutin où Mr le Maire, Daniel FEURTEY nous accueille.

Le thème, on ne peut plus d'actualité « de l'Eco-investissement ou investir tout en économisant » a été retenu.

Destinée aux élus du département, cette journée est l'occasion de rencontrer les partenaires de l'association en toute convivialité et d'échanger ensemble sur les diverses préoccupations qui animent les collectivités territoriales.

De nombreux exposants seront présents pour rencontrer, informer et conseiller les élus de notre Département.

Une cinquantaine d'élus se sont d'ores et déjà inscrits au repas.

Deux conférences sont programmées, la première à 10h15 : la mutualisation et les Communes Nouvelles, présentée par Mairie Conseils et la seconde à 15h00 : choix d'une assurance communale : ce qu'il faut savoir ! présentée par la MAIF.

Le Président souhaite que ce salon soit un temps d'échanges, de partages et d'informations et d'expériences entre élus et partenaires.

⇒ ***Les membres du conseil d'administration ont adopté le programme de la Journée de l'Echarpe 2015.***

JOURNEE D'ACTION NATIONALE AMF

L'AMF a souhaité organiser une journée de mobilisation le samedi 19 septembre des citoyens sur la défense de la commune et contre la baisse programmée de 30 % des dotations de l'État : ce jour-là, entre 10 h et midi, les élus seront appelés à organiser des rassemblements dans leur commune pour dialoguer avec la population et les sensibiliser aux enjeux, comme les y invite un message cosigné du président de l'association, François Baroin, et de son premier vice-président délégué André Laignel, adressé le 25 août dernier à tous les maires et présidents d'intercommunalité de France.

Pour cela, l'AMF a mis à la disposition des élus une large palette d'outils de communication ; le texte d'un manifeste, une bannière destinée aux sites internet des collectivités et appelant à signer la pétition en ligne, une affiche, un flyer, un argumentaire, un modèle de courrier aux citoyens, etc. –

Dans quelques jours, le 9 septembre, un clip vidéo sera également disponible pour montrer, par l'absurde, ce que serait « *une journée quotidienne sans service public* ».

La pétition, directement accessible depuis le site internet de l'AMF (et également disponible sur la plate-forme Change.org depuis le 24 août), ne fait que démarrer : elle a déjà recueilli plusieurs milliers de signatures et devrait monter en puissance rapidement.

Au-delà des maires et des conseillers municipaux, c'est en effet l'ensemble des citoyens qui est appelé à signer cette pétition.

A l'appel de l'AMF, le Président a souhaité que la mobilisation de l'Association Départementale des Maires du Territoire de Belfort soit exemplaire en s'engageant dans une importante action de communication.

Un tract et des autocollants « J'♥ ma commune » ont été envoyés à tous nos adhérents afin qu'ils puissent les diffuser à tous les citoyens.

Dans un souci de réactivité et étant donné le calendrier serré pour mener à bien cette action, le président a contacté les membres du bureau pour valider l'achat de 70 000 autocollants auprès de l'ANDAM pour un montant de 7150 €. Ces autocollants ont été distribués deuxième quinzaine d'août dans toutes les communes adhérentes du département. M. Girardin regrette cependant le mauvais « timing » par rapport aux élections régionales.

⇒ ***Les membres du conseil d'administration ont validé les coûts de cette action de communication pour la journée de mobilisation du 19 septembre 2015.***

REUNION D'INFORMATION LOI NOTRE

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a été publiée au Journal Officiel le 8 août dernier.

Ce texte retire la clause générale de compétences aux régions et aux départements, renforce les compétences des treize grandes régions dans plusieurs domaines : développement économique, aménagement du territoire, formation professionnelle.

Les régions auront ainsi à élaborer deux schémas déclinant leur politique en matière économique et d'aménagement du territoire régional ainsi qu'un plan régional de prévention des déchets.

Les compétences du Département sont principalement maintenues hormis le transport scolaire transféré aux régions.

Le seuil des intercommunalités sera désormais de 15 000 hab avec quatre dérogations possibles : les deux premières reposent sur la densité démographiques, la troisième se rapporte au zone de montagne et la quatrième concerne les intercommunalités de plus de 12 000 hab récemment constituées depuis le 01 janvier 2012.

De cette nouvelle carte découlera la refonte de celles des syndicats intercommunaux, le texte prévoyant leur suppression en cas de double emploi avec l'intercommunalité ou un syndicat mixte.

Le nouvelle loi fixe un calendrier très serré pour effectuer tous ces changements : les schémas départementaux de coopération devront être arrêtés avant le 31 mars 2016.

Afin de favoriser un débat et une réflexion aussi large que possible de tous les élus du département et avant même que les travaux de la CDCI ne débutent, le président souhaite organiser une réunion d'information le jeudi 24 septembre 2015 à 18h à l'Université de Belfort.

⇒ ***Les membres du conseil d'administration ont validé l'organisation d'une réunion d'information sur la Loi NOTRE le jeudi 24 septembre 2015 à l'UTBM Belfort.***

CARREFOUR DES MAIRES ET ELUS LOCAUX

A la demande de la Fédération des Travaux Publics (FRTP) et de Clusters Eco-chantier, les Associations des Maires de Franche-Comté ont été associées et sollicitées à s'investir davantage pour mobiliser plus d'élus dans le Carrefour des Elus Locaux qui se déroulera le 22 et 23 octobre prochain à Besançon.

Les 4 AD tiendront de ce fait un stand commun permettant d'assurer une permanence pendant toute la durée du carrefour mais aussi d'en partager les coûts.

En effet, le coût pour le stand revient à 412,50€ pour notre AD.

Afin de mettre en valeur le stand, l'AMD90 a fait réaliser un support visuel de communication sous la forme d'un roll up (non daté) qui sera utilisable pour toutes les manifestations organisées par l'AMD90 comme ce sera déjà le cas pour la Journée de l'Echarpe.

Le coût de réalisation de ce roll up est de 168 €. *(En annexe)*

L'idée principale est mettre en valeur les collectivités territoriales sur leurs initiatives en matière de transition énergétique.

Deux collectivités par département ont été choisies et seront à l'honneur pour leurs actions.

Pour le Territoire de Belfort, ce sont les communes de Delle et Foussemagne ; Delle pour leur politique Energie Climat Label Cit'ergie et Foussemagne pour ses actions menées dans le cadre du Développement Durable et de la Transition Energétique.

Un diaporama sera diffusé sur le stand présentant les initiatives de toutes les communes retenues de la région Franche-Comté.

Le Président invite tous les élus à se rendre à cette manifestation et plus particulièrement les membres du conseil d'administration. Un système de covoiturage pourrait être organisé à cette occasion.

⇒ **Les membres du conseil d'administration ont validé les dépenses et l'implication de l'AMD 90 à cette manifestation.**

CONGRES DES MAIRES DE FRANCE 2015

Information sur l'organisation d'une délégation au 98^{ème} Congrès des Maires qui se tiendra du 17 au 19 novembre 2015 au Parc des Expositions à Paris.

Le Président rappelle l'importance que revêt la présence chaque année d'une délégation de Maires du Département à ce Congrès qui est un lieu d'échanges et de prises d'informations.

La délégation terrifortaine se compose, comme l'année précédente, d'une trentaine de maires :

98ème CONGRES DES MAIRES 17 au 19 novembre 2015 DELEGATION D'ELUS DU TERRITOIRE DE BELFORT

ANDERHUEBER Jean-Luc	Maire de SAINT GERMAIN LE CHATELET
BESANCENOT Florence	Adjointe au Maire de BELFORT
BLANC Michel	Maire de LACOLLONGE
BOUHELIER Michel	Adjoint au Maire de MÉZIRÉ
BOUROUH Jean-Claude	Maire de VELLESCOT
BRUCKERT Claude	Maire de BRETAGNE
CARLES Pierre	Maire d'OFFEMONT
COLIN Jacques	Maire de GIROMAGNY
CUENIN Jean-Pierre	Maire de VEZELOIS
DINET Monique	Maire de CHAVANATTE
DRUET Yves	Maire de CRAVANCHE
DUMORTIER Patrice	Maire de SUARCE
FRIEZ Mairie-Laure	Maire de BOTANS
GARNIAUX Martine	Adjointe au Maire de MONTREUX-CHÂTEAU
HENNY Christophe	Adjoint au Maire de MEROUX
HOTTLET Jean-Louis	Maire de GROSNE
KOEBERLE Eric	Maire de BAVILLIERS
LARCHER Sandrine	Adjointe au Maire de DELLE
NAWROT Armand	Maire de BOURG/CHATELET
PETERLINI Nicolas	Maire de SAINT DIZIER L'EVEQUE
PICARD Serge	Maire de FOUSSEMAGNE
RACINE Jean	Maire de RECOUVRANCE
REY Pierre	Maire d'AUTRECHENE
RIETZ Yves	Maire de RIERVECEMONT
ROSSELOT Jean	Maire de BERMONT

SCHERRER Roger	Maire de FLORIMONT
TENAILLON Bernard	Maire de FAVEROIS
TOURNIER Jean-Claude	Adjoint au Maire de BEAUCOURT
VALLVERDU Didier	Maire de ROUGEMONT LE CHÂTEAU
VIATTE Bernard	Maire de FROIDEFONTAINE
<u>HORS DELEGATION</u>	Accompagnant la délégation
M. RHODES Dimitri	Directeur Association des Maires 90
M. DEMUTH Robert	Président du Centre de Gestion
M. BRUNETTA André	Maire de Châtenois-les-Forges

Les élus seront logés dans 2 hôtels différents situés dans le 14^e arrondissement de Paris : Hôtel Istria et hôtel du Lion.

Ci-dessous les modalités pratiques du déplacement :

Aller	mardi 17 novembre	Gare de Belfort TGV	08h08	Paris Gare de Lyon	10h37
Retour	Jeudi 19 novembre	Paris Gare de Lyon	19h23	Gare de Belfort TGV	21h52

En réponse à de nombreuses demandes et afin de permettre aux élus de pouvoir profiter du discours de clôture du Congrès, le retour est programmé à 19h23 au lieu de 17h13 comme habituellement.

Une rencontre avec le Sénateur, Cédric PERRIN et le Député-Maire, Damien MESLOT, est d'ores et déjà programmée le mardi 17 novembre au soir.

⇒ ***Les membres du conseil d'administration ont validé la liste de la délégation et l'organisation pratique du déplacement des élus au Congrès des Maires 2015.***

REGLEMENT DES COTISATIONS

Le Président rappelle, comme il l'a déjà évoqué dans le Conseil d'Administration du 08/10/14, que l'Association des Maires rencontre des difficultés dans le recouvrement des cotisations de maire et d'assurance des élus malgré les nombreuses relances.

Si les élus concernés pour 2013 ont régularisé leur situation, il reste encore des impayés pour les cotisations 2014 et 2015 :

2014

Christian RAYOT, Maire de Grandvillars	cotisation maire : 30€ (4 relances en 2014, 2 en 2013 et 2012)
Guy MICLO, Maire de Rougegoutte	cotisation maire : 30€ (4 relances en 2014, 2 en 2012)

2015 (1^{ère} facture 20/04, rappel 28/07/15)

Christian RAYOT, Maire de Grandvillars	cotisation maire : 30€
Guy MICLO, Maire de Rougegoutte	cotisation maire : 30€
Chantal BERGDOLL, Maire d'Auxelles-Bas	cotisation maire : 30€ (2 relances en 2014, 2013 et 2012)
Maurice LEGUILLON, Maire de GROSMAGNY	cotisation maire : 30€

La sanction du non paiement de la cotisation personnelle de maire entraîne selon les statuts, la radiation définitive de l' élu en question. Toutefois, ce mécanisme n'a jamais été mis en œuvre sans l'accord du conseil.

La question de l'assurance se pose également pour la première fois, l'assurance de certains ayant été avancée par l'Association avant que l'élu rembourse.

Sont concernés notamment :

Christian HEININGUE, Adjoint au Maire de Suarce	assurance des élus : 57,22€
Eric ANSART, Adjoint au Maire de Pérouse	assurance des élus : 57,22€

Le président rappelle que l'assurance des élus a été payée par avance et que le but de l'association n'est pas d'assurer gratuitement les élus mais d'offrir des prestations de services en matière d'assurance à tarif préférentiel.

⇒ ***Les membres du conseil d'administration se sont prononcés sur les dispositions à prendre face à ces impayés. Des relances téléphoniques pourraient être envisagées, ainsi que l'envoi de ce compte-rendu aux non payeurs.***



Belfort, le 24 septembre 2015

Le Président,

Pierre REY